

En Italie, la justice décide de s'affranchir de la Finance !

Le milliardaire Suisse, Stephan Schmidheiny, vient d'être condamné en appel à une peine de prison de 18 ans, soit 2 ans de plus que la peine arrêtée en première instance. Le baron belge, Jean-Louis Marie Ghislain de Cartier de Marchienne, co-actionnaire et administrateur de l'entreprise italienne Eternit, a fait lui l'objet d'un abandon de poursuite dans la mesure où il est décédé le 21 mai dernier. Ce sont les juges de la cour d'appel de Turin qui ont pris cette décision ce 3 juin 2013 pour sanctionner la « catastrophe sanitaire et environnementale intentionnelle » dont sont à l'origine les dirigeants des usines de production d'amiante de Casale Monferrato (Piémont) ainsi que celles de trois autres sites italiens. Celles-ci ont provoqué près de 3.000 morts pendant les 30 années de leur fonctionnement jusqu'en 1986.

S. Schmidheiny ne s'est évidemment jamais présenté à son procès et a été condamné par contumace. Il coule des jours heureux au

Costa Rica, tout en jouissant de sa fortune amassée sous l'œil compatissant des grands de ce monde qui le côtoyaient comme le Président des Etats Unis ou celui de la Banque Mondiale. Il est propriétaire de dizaines de milliers d'hectares de forêts au Chili, des terres dont a été spoliées le peuple Mapuche notamment durant la dictature du sinistre Pinochet. S. Schmidheiny est aussi actionnaire de la fameuse banque UBS, celle qui, entre autres, organise des systèmes de démarchage illicite et l'évasion fiscale des riches rentiers français et étrangers.



Rappelons que quelques jours avant cette décision de justice en Italie, la Cour d'Appel de Paris décidait de l'annulation de l'ensemble des mises en examen dans le dossier de l'exposition à l'amiante des salariés de l'usine Ferodo-Valeo de Condé sur Noireau dans le Calvados. Les victimes dans cette affaire ont déposé plainte depuis bientôt 17 ans.

Communiqué des associations des victimes de l'amiante

DÉCLARATION COMMUNE

Casale Monferrato, le 4 juin 2013

Un verdict historique

18 ans de prison pour le magnat suisse Stephan Schmidheiny, dernier propriétaire de la grande multinationale de l'amiante Eternit !

Le verdict de la cour d'appel de Turin a aggravé la peine décidée en première instance en la faisant passer de 16 à 18 ans de prison (le procureur Guariniello avait requis la peine maximale de 20 ans).

Stéphan Schmidheiny a été reconnu coupable d'avoir commis une « catastrophe humaine et environnementale par tromperie ». La cour d'appel l'a reconnu non seulement pour les victimes des villes de Casale Monferrato et Cavagnolo, mais encore pour celles de Naples et Bagnoli, qui avaient été exclues du jugement en première instance.

La gravité de la peine correspond à la stratégie criminelle planifiée de la multinationale Eternit.

Pendant des décennies, le cartel de l'amiante, comme l'avait amplement démontré l'extraordinaire enquête du parquet de Turin, a poursuivi son expansion en cachant la nocivité et la cancérogénicité de cette fibre mortelle, provoquant ainsi les maladies et la mort de milliers de travailleuses, de travailleurs et de victimes environnementales ignorants du danger.

Nous, représentants des victimes d'Italie, d'Espagne, de Belgique, de France et du Pérou, présents hier avec d'autres délégations internationales à la lecture du jugement, nous voulons souligner trois enseignements exemplaires de ce verdict historique :

1. La vie et la dignité humaine doivent être préservées sur les lieux de travail et de vie. Personne n'a le droit de donner la priorité au profit sur la santé et la vie humaine.
2. Les multinationales sont très puissantes mais leur impunité peut être vaincue quand les victimes s'unissent et luttent avec le soutien de l'opinion publique et de la solidarité internationale.
3. L'amiante, qui continue à être produit et commercialisé dans les trois quarts de la planète, doit être interdit immédiatement dans tous les pays. En ce jour, nous célébrons la victoire de la Justice et de l'Espoir.

AFEVA (Italie)

ANDEVA (France)

ABEVA (Belgique)

FEDAVICA (Espagne)

CSA Amérique latine (Pérou)